

« Creative Commons »

Fiche pratique

Principes

Les licences connues sous le nom de « Creative Commons » émanent d'une organisation internationale à but non lucratif animée par des juristes. En France, cette initiative est supportée par le CERSA (Centre d'Étude et de Recherche en sciences administratives et politiques), affilié au CNRS.














Leur objectif est d'encourager de manière simple et licite la circulation des œuvres, l'échange et la créativité, en proposant une solution alternative légale aux auteurs qui désirent avant tout partager leur travail et enrichir le patrimoine commun de la culture et de l'information accessible librement.

Elles demandent toujours que le droit de paternité soit respecté. Elles autorisent toujours la reproduction et la diffusion des œuvres, contrairement au droit d'auteur ou au copyright. La modification des œuvres et leur utilisation commerciale peuvent être restreintes ou pas.

Fonctionnement

L'auteur choisit sa licence en ligne et obtient le logo correspondant avec lien sur un descriptif compréhensible par tous et exact juridiquement.

4 logos, combinés dans 6 licences différentes, déterminent les conditions d'utilisation de l'œuvre à laquelle ils sont accolés (sauf autorisation préalable accordée par l'auteur).

Paternité ¹			
Attribution ¹ Pas de Modification			
Attribution ¹ Pas d'Utilisation Commerciale Pas de Modification			
Attribution ¹ Pas d'Utilisation Commerciale			
Attribution ¹ Pas d'Utilisation Commerciale Partage à l'Identique ²			
Attribution ¹ Partage à l'Identique ²			

¹ L'auteur de l'œuvre reproduite, diffusée ou modifiée doit être crédité : son nom doit donc être cité.

² L'œuvre modifiée doit être partagée dans des conditions contractuelles identiques à celles de l'œuvre originale.

Application

Tout type d'œuvre peut être protégé par les licences CC (texte, musique, vidéo, logiciels,...).

Elles sont le plus souvent utilisées pour protéger les types de documents qui ne font pas l'objet d'une publication officielle :

- Présentation d'information (Ex : diaporamas)
- Tutoriel
- Cours en ligne
- Contenus scientifiques de pages Web personnelles
- Notes et Rapports
- Working paper

Mais des éditeurs scientifiques (Plos), des encyclopédies en ligne (Wikipédia), des diffuseurs de musique (Magnatune),... les utilisent.

Pour en savoir plus

<http://creativecommons.fr/> et <http://creativecommons.org/>



Auteurs : C. Amiel, Y. Brohard, A. Filatre, I. Gouat, H. Hensens, C. Roure, C. Silvy, D. Villebrun

Contact : cist@agropolis.fr - novembre 2011

AGROPOLIS
INTERNATIONAL